Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région de Béni Mellal-Khénifra
Province d'Azilal

Avis d'achat sur bons de commande

N°28/2026/BIN EL OUIDANE

- Le Président de la commune Bin el Ouidane procède à l'achat sur bons de commande des prestations objet du présent avis, en application des dispositions de l'article 91 du décret N° 2-22-431 relatif aux marchés publics.
- Objet de la prestation : **Acquisition des pompes et leurs accessoires**
- Consistance de la prestation :

N°	CARACTERISTIQUES ET SPECIFICATIONS	U	Q	Garanties exigées
1	Pompe émergé de2 pouce, **10 CV** de référence **95NX 4N/68** y/c ses accessoires de **marque Panelli** ou ou totalement équivalent **accessoire** - deux boites de jonction -réducteur cuivre de 63/50 en cuivre -colis 30 cm INGELEC ou similaire raccord male 50	U	02	- Catalogues, fiches techniques et des enchantions à fournir 'dans 48h après avoir accepté l'invitation du président pour bénéficier de l'attribution du bon de commande - Caution de 1000 dh
02	Variateur solaire minimum 11Kw VECHI ou totalement équivalent y/c tout accessoire pour bon fonctionnement d'une pompe de 15 CXH existante	U	01	- Catalogues, fiches techniques et des enchantions à fournir 'dans 48h après avoir accepté l'invitation du président pour bénéficier de l'attribution du bon de commande Caution de 1000 dh

- Lieu d'exécution : Commune Bin el Ouidane (siège de la commune)
- Délai d'exécution : 10 jours après Visa de l'engagement de la dépense
- **Date et heure limites de réception des devis des concurrents : 30/10/2026**
- **GARANTIES EXIGEES :**
  - **Une caution bancaire de 1000 dh sous format PDF à fournir l'adresse email de la commune suivante : ctbinelouidane@gmail.com 48h après la réponse a l'invitation du président pour bénéficier de l'attribution du bon de commande**
- **L'échantillons, Les attestations de garantis, les fiches techniques appropriées et les catalogues des pompes sont à réceptionner dans les 48h après avoir accepté l'invitation du président pour passer à l'attribution le bon de commande au titulaire. Dans le cas contraire, le soumissionnaire sera écarté automatiquement et le président passe au candidat suivant sans préavis.**

- **En raison de la pénurie d'eau et du besoin urgent à cette commande, tout candidat qui ne répond pas aux exigences citées en haut 48h après avoir Accepté l'invitation du président, sera automatiquement écarté, et le président de la commission passe au suivant soumissionnaire sans préavis.**

- **Tous les produits cités dans les prestations sont à réceptionner obligatoirement par la commune conformément à la documentation et aux échantillons réceptionnés avant tous payement dans le délai d'exécution prévu pour ce service dans l'avis d'achat à compter de la date de l'engagement qui sera communiquer à l'entreprise . Dans le cas contraire, le bon de commande sera diminuer et relancer de nouveau sans aucun autre préavis au soumissionnaire titulaire du bon de commande.**
- **Les plis des concurrents doivent être déposés par voie électronique dans le portail des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma.**

BIN EL OUIDANE le : 20/11/2026
Le Président de la Commune